

*Cabinet du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement*



*République de Côte d'Ivoire
Union- Discipline- Travail*

PROGRAMME JEUNESSE DU GOUVERNEMENT 2023 (PJGOUV 2023)

Table des matières

CONTEXTE	5
AXE 1 : ACCELERATION DE LA FORMATION, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES.....	10
I. Action 1 : Accélération du déploiement des dispositifs de formation orientés vers l'emploi des jeunes	10
1. Accélérer la mise en œuvre du programme « Académie des talents »	10
2. Accélérer la mise en œuvre des dispositifs du programme « Ecole de la Deuxième Chance - E2C »	11
3. Accélérer la mise en œuvre des plans stratégiques sectoriels de formation initiale	13
II. Action 2 : Accélération de l'insertion professionnelle des jeunes	13
1. Favoriser l'accès des jeunes aux opportunités offertes dans toutes les régions du pays	13
2. Améliorer l'attractivité des métiers souffrant d'un déficit d'image (menuisier, plombier, maçon, carreleur, cuisinier, staffeur, agriculteur, éleveur, ...).....	15
3. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans les secteurs porteurs de l'économie ivoirienne.....	16
4. Déterminer un mécanisme de rémunération des acteurs des industries culturelles et créatives	
16	
III. Action 3 : Promotion et développement de l'entrepreneuriat jeunes.....	16
1. Promouvoir la culture entrepreneuriale chez les jeunes.....	16
2. Renforcer le financement de l'entreprenariat des jeunes	17
3. Diversification de l'économie et renforcement du tissu industriel	18
4. Faciliter l'accès et l'exercice des activités dans les secteurs du bois et du charbon, de la distribution du poisson, de l'industrie créative et culturelle, du transport, du commerce et de l'industrie touristique	18
5. Accélérer la mise en œuvre de la stratégie de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.....	19
AXE 2 : RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET DE L'ETHIQUE SOCIALE DE LA JEUNESSE	20
I. Action 1 : Promotion de la participation citoyenne des jeunes à la vie de la société	20
1. Accélérer le déploiement des centres de service civique et développer l'engagement citoyen des jeunes	20
2. Accroître les initiatives d'engagement volontaire et bénévole des jeunes	21
II. Action 2 : Accompagnement du développement personnel des jeunes	21
1. Encourager l'évolution des mentalités et promouvoir les valeurs citoyennes chez les jeunes	
21	
2. Instituer « la semaine de la jeunesse » comme cadre de référence pour favoriser le dialogue structuré entre les générations.....	22
III. Action 3 : Renforcement du rôle des médias dans la promotion de valeurs communes et la valorisation des modèles de réussite et "success stories" auprès des jeunes	22
AXE 3 : AMELIORATION DES CONDITIONS D'EPANOUISSEMENT ET DE BIEN-ETRE DES JEUNES	24
I. Action 1 : Amélioration de l'environnement des établissements du secteur éducation-formation	
25	

1.	Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire	25
2.	Promouvoir les activités parascolaires.....	25
3.	Assainir l'environnement des établissements du secteur éducation formation	26
II.	Action 2 : Création d'un environnement favorable à l'épanouissement des jeunes hors du milieu scolaire.....	26
1.	Préserver la jeunesse des comportements à risques	26
2.	Faciliter l'accès des jeunes au service de santé.....	27
3.	Améliorer le pouvoir d'achat des jeunes.....	27
4.	Promouvoir et favoriser la pratique d'activités socio-éducatives, sportives et culturelles par les jeunes.....	27
5.	Lutter contre les inégalités à l'égard de la jeune fille et des personnes en situation de handicap	
		28

**INTRODUCTION :
CONTEXTE, METHODOLOGIE, PRINCIPES DIRECTEURS
ET AXES STRATEGIQUES**

CONTEXTE

La Côte d'Ivoire, une population très jeune

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2021, sur une population totale de 29 389 150 habitants, les jeunes, personnes de moins de 35 ans, représentent 75,6 %, soit 22 218 197 citoyens.

Les projections de l'Office National de la Population (ONP) prévoient que la population ivoirienne devrait s'établir à 52,7 millions d'habitants à l'horizon 2050. Les jeunes continueront donc de représenter une frange importante de la population.

Cette caractéristique « jeune » de la population induit des défis majeurs sur les plans économiques et sociaux (santé, éducation, travail, logement). Une bonne anticipation de ces défis permet de transformer l'existence d'une population jeune en opportunité, afin d'optimiser sa contribution dans le développement du pays.

C'est pourquoi, le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, a mis au centre de ses priorités, l'amélioration des conditions d'épanouissement des jeunes, pour en faire, des acteurs de premier ordre, de la construction de la Côte d'Ivoire du travail, de la prospérité, du développement et du « vivre ensemble ».

De nombreux acquis à consolider en matière de soutien aux jeunes

Le Gouvernement a mis en place et ce, depuis 2012, un nombre important d'actions et de dispositifs dans tous les domaines de la vie des jeunes, pour les soutenir au quotidien et leur permettre de construire leur projet de vie. En effet, sur le plan institutionnel, l'existence d'un département ministériel en charge de la Jeunesse au sein des équipes gouvernementales successives a permis d'assurer la continuité des actions entreprises au profit des jeunes. Ainsi, les différents Plans Nationaux de Développement (PND) et Programmes sociaux de Développement (PSGouv) ont vu la réalisation de plusieurs projets en faveur des jeunes. Dans ce cadre, les acquis marquant de l'action gouvernementale intègrent l'amélioration des conditions d'études avec la réhabilitation des universités et des résidences universitaires, l'accroissement du nombre d'universités et de grandes écoles ainsi que l'institution de l'école obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans. Les avantages fiscaux accordés aux PME et le développement des zones industrielles permettant l'accélération de l'industrialisation du pays et la création d'emplois durables s'inscrivent également dans la forte volonté politique d'œuvrer en faveur de la jeunesse.

Sur la période 2020-2022, malgré le contexte de crise et le contexte particulièrement sévère, le Gouvernement a poursuivi ses efforts. Ceux-ci ont à **717 307¹ jeunes ont bénéficié d'opportunités** dans le cadre des programmes d'insertion professionnelle, réparties comme suit :

- **228 783 opportunités** de formation de Reconversion et Requalification (FRR), d'apprentissage, de stages et d'emplois et de financement de projets pour un montant global de **65 000 000 000 FCFA** ;

¹ Il est à noter que 2 649 174 emplois informels ont également été générés par notre économie (Enquête Nationale sur l'Emploi - ENE 2019).

- **327 427 emplois formels** générés par l'économie nationale ivoirienne dont **261 942** par le secteur privé et **65 485** par le secteur public (Tableau de Bord Emploi) ;
- **137 205 acteurs du secteur informel** bénéficiaires de subventions au titre du Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI) pour un montant de **17 260 000 000 FCFA** ;
- **23 892 jeunes bénéficiaires** du Programme Spécial de lutte contre les fragilités dans les zones frontalières du Nord pour un coût de **9 663 000 000 FCFA** (PSGOUV 2022-2024).

Le Gouvernement a multiplié les initiatives, afin d'apporter des réponses globales à la problématique de l'insertion durable des jeunes. Ainsi, au cours des deux dernières années, il a mis en place, entre autres, l'« Académie des talents » comme un laboratoire innovant de développement des talents des jeunes intégrant ce système de formation, l'« Ecole de la deuxième chance » pour permettre aux jeunes motivés, sans diplôme ni qualification professionnelle, d'acquérir des aptitudes et compétences pour construire leur projet d'insertion sociale et professionnelle, le Programme PEPITE, le « Guichet Unique de Développement des PME » pour l'accompagnement et le financement des projets des entrepreneurs.

Considérant que les résultats enregistrés qui sont forts encourageants pouvaient être bonifiés, le Président de la République a décidé de décréter l'année 2023 comme étant celle de la jeunesse. L'objectif est d'afficher plus d'ambition, plus d'actions et plus de proximité, pour parvenir à plus de résultats.

« 2023, année de la jeunesse » : une ambition forte pour aller plus loin, plus vite

Le Président de la République, S.E.M Alassane Ouattara, dans son message à la Nation, le 31 décembre 2022, a réaffirmé son engagement en faveur des jeunes en érigeant la cause de la jeunesse en priorité nationale. En effet, le Chef de l'Etat a déclaré : « (...) **J'ai décidé de faire de l'année 2023, l'Année de la jeunesse** ». Il s'agit là de l'expression d'une ambition forte du Président de la République, celle d'accompagner les jeunes ivoiriens dans leur cheminement vers l'autonomie, afin qu'ils disposent de tous les atouts permettant leur intégration dans la société et leur participation au développement de la Côte d'Ivoire.

Pour réaliser cette grande ambition, il est apparu indispensable, au regard du succès enregistré dans le cadre du Programme social du Gouvernement (PSGOUV), d'instituer, sur ce modèle, **un Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGOUV) sur une période triennale 2023-2025**. Ce nouveau programme se veut la Plateforme Unique pour les offres d'opportunités d'insertion, de services et d'information en faveur des jeunes, le cadre de réponses ciblées aux attentes des jeunes de Côte d'Ivoire.

METHODOLOGIE

Le PJGOUV 2023-2025 trace les grandes lignes de l'action du Gouvernement pour les jeunes ivoiriens, avec un marqueur tout particulier en 2023 qui verra également la mise en place de certains fondamentaux en vue de leur accélération dès l'année suivante. Il intègre la nécessité d'introduire une perspective sensible à la jeunesse, exigeant la prise en compte des besoins et des aspirations des jeunes dans les processus décisionnels dans tous les domaines de l'action publique.

L'affirmation et la concrétisation de la « **dimension jeunesse** » ou « **clause jeunesse** », permettront d'intégrer les préoccupations et les expériences des jeunes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière évolution plus rapidement vers un système assurant à la plus part

des jeunes, des opportunités et à susciter en eux, l'espoir en l'avenir, l'espoir en leurs qualité, l'espoir en une Côte d'Ivoire dont ils sont les garant de l'avenir.

Les Journées de consultation de la jeunesse initiée par le Gouvernement et mises en œuvre par le Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique, avec la participation de 307 organisations et faîtières de jeunesse issues du secteur de l'entrepreneuriat, du sport, de la culture et des médias, du secteur informel, du Transport, du tourisme et des partis politiques, du 30 janvier au 2 février 2023, à Abidjan, préfigure cette nouvelle dynamique.

Les conclusions de ces échanges, objet du rapport remis au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le 9 mars 2023, traduit la responsabilité des jeunes et la maturité de leurs propositions parmi lesquelles, il peut être en particulier mentionné :

- i. le développement d'une plateforme interactive de renforcement des capacités des jeunes ;
- ii. la promotion de l'entrepreneuriat social chez les jeunes ;
- iii. la valorisation des modèles de réussite à travers les médias, notamment publics ;
- iv. l'accompagnement des jeunes du secteur informel dans leur transition vers le secteur formel ;
- v. l'assainissement du milieu politique et la promotion du civisme électoral ;
- vi. le renforcement de la lutte contre la corruption ;
- vii. la mise en place de programmes de formation gratuite sanctionnés par la délivrance d'un certificat à l'engagement citoyen ;
- viii. le renforcement du filtrage des programmes télévisés destinés aux enfants et aux jeunes ;
- ix. l'amélioration des mécanismes de protection des droits d'auteurs et des droits de propriété intellectuelle ;
- x. la valorisation et la vulgarisation des jeux traditionnels.

Cette démarche inclusive renforce l'action du Gouvernement qui s'est engagé dans ses récentes politiques et réformes à donner un accès à l'emploi productif, décent et durable aux jeunes, notamment par la promotion d'un secteur privé fort répondant aux besoins de création d'emplois et de richesses au profit des jeunes.

PRINCIPES DIRECTEURS

La mise en œuvre du PJGOUV 2023 s'appuie sur trois principes directeurs qui en sont le socle et le gage pour en assurer le succès :

- une formation et un accompagnement ciblé des jeunes en vue de leur épanouissement et de leur insertion réussie dans la vie active ;
- un partenariat stratégique gagnant-gagnant avec le secteur privé ;
- une action gouvernementale en faveur des jeunes cohérente, intégrée et innovante.

AXES STRATEGIQUES

Le PJGOUV 2023-2025 entend amplifier les politiques en cours, et mettre en œuvre un ensemble d'actions concourant à l'accompagnement ciblé et renforcé des jeunes vers l'autonomie, notamment, par l'engagement citoyen, l'éducation, la formation technique, l'insertion sociale et professionnelle, la santé, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, et ce dans une perspective de réduction des inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales. A cet effet, et pour répondre à l'ambition affichée par le Président de la République, il comporte les trois (3) axes stratégiques suivants :

✓ Axe 1 : Renforcement de l'engagement citoyen et de l'éthique sociale de la jeunesse

L'accent sera notamment mis sur :

- l'institution de cadres d'échanges réguliers entre les plus hautes autorités de l'Etat et les jeunes (Président de la République, Premier Ministre, Présidents d'Institutions, Ministres) ;
- le renforcement de l'esprit et l'engagement citoyens des jeunes ;
- le développement de l'estime de soi et des capacités intrinsèques des jeunes ;
- l'institution de la semaine de la jeunesse et le renforcement du dialogue intergénérationnel.

✓ Axe 2 : Accélération de la formation, de l'insertion professionnelle et de la promotion de l'entreprenariat des jeunes

L'accent sera notamment mis sur :

- l'élargissement de l'offre d'accès à la connaissance, au savoir-faire et au savoir-être à tous les jeunes en fonction de leurs besoins à travers l'académie des talents, l'Ecole de la deuxième Chance – E2C ;
- l'organisation des olympiades de métiers (WorldSkills Côte d'Ivoire) et de concours de meilleurs artisans au niveau national ;
- l'augmentation du nombre d'élèves et étudiants bénéficiaires de bourses et de soutiens financiers ;
- la mise en place d'un « Programme Campus Numériques » consistant à déployer des centres numériques au sein des universités et grandes écoles publiques ;
- le renforcement du rôle de l'Etat en tant que moteur de l'insertion professionnelle des jeunes en partenariat avec le secteur privé à travers le rapprochement des dispositifs publics d'accès à l'emploi des jeunes dans toutes les régions du pays ;
- l'accélération de la création de centres d'incubation publics pour l'accompagnement des jeunes dans la réalisation de leurs projets d'entrepreneuriat ;
- la mise en place d'un « Programme National d'accélération des Start-Ups et PME Numériques » à travers le GUDE-PME ;
- la mise en place de l'Initiative pour l'Entrepreneuriat Rapide des Jeunes basée sur le financement d'Activités Génératrices de Revenus.

✓ Axe 3 : Amélioration des conditions d'épanouissement et de bien-être des jeunes.

L'accent sera notamment mis sur :

- la promotion des **activités parascolaires dans les établissements d'enseignement** ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat des jeunes à travers l'institution de la « **Carte Jeunes** » accessible à faible coût et offrant des réductions et autres avantages dans le commerce ;
- la construction et l'équipement de la « **Maison de la Jeunesse** » à Abidjan.

PROGRAMME JEUNESSE DU GOUVERNEMENT (PJDGOUV) 2023-2025

AXE 1 : ACCELERATION DE LA FORMATION, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES

Le premier emploi ou la création d'une première entreprise constituent une étape essentielle dans le parcours menant à l'autonomie et à la pleine participation des jeunes à la société. En entrant sur le marché du travail, un jeune acquiert la possibilité de gagner sa vie, tout en contribuant directement à la prospérité collective. L'augmentation de la population jeune est en effet une formidable opportunité pour la Côte d'Ivoire. Cependant, dans un contexte de croissance démographique, le manque d'insertion professionnelle des jeunes peut mener à un désœuvrement aux conséquences néfastes pour tout le pays.

Ce second axe se décline en trois (3) principales actions :

- Action 1 : Accélération du déploiement des dispositifs de formation orientés vers l'emploi des jeunes ;
- Action 2 : Accélération de l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Action 3 : Promotion et développement de l'entrepreneuriat jeunes.

La mise en œuvre de cet axe sur la période 2023-2025 est évaluée à **831 579 418 689 FCFA**. Au titre de l'année 2023, ce sont **287 613 585 299 FCFA** qui seront investis dont **83 906 291 089 FCFA** destinés aux constructions, réhabilitations et équipements d'infrastructures liées à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes. En termes d'impacts, ce sont plus de **490 018** jeunes qui bénéficieront des initiatives contenues dans l'axe 1.

I. Action 1 : Accélération du déploiement des dispositifs de formation orientés vers l'emploi des jeunes

Un bon dispositif de formation professionnelle est l'un des facteurs essentiels de la réussite professionnelle des jeunes. En effet, il devrait permettre de fournir aux jeunes les compétences désirées par les entreprises et le secteur productif, soit par le biais de formations qualifiantes ou diplômantes. Il leur procure, en outre, une confiance et un bien-être nécessaires à leur épanouissement professionnel et social, en leur permettant de participer activement au développement socio-économique du pays.

Par ailleurs, le dispositif adapté de formation professionnelle doit contribuer à la réduction du stock de jeunes sans qualification, sans emploi ou mal insérés professionnellement, qui constituent un terreau fertile pour la propagande djihadiste et les autres fléaux urbains tels que la drogue, le banditisme, la prostitution, etc.

Ainsi, outre les **plans stratégiques sectoriels de formation initiale**, deux programmes spécifiques ont été élaborés par le Gouvernement, en vue de cultiver pleinement le potentiel de la jeunesse et d'accroître leur participation au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire. Il s'agit de l'Académie des Talents et de l'Ecole de la Deuxième Chance, destinés à mettre la **formation aux métiers au cœur des solutions offertes à la jeunesse**.

1. Accélérer la mise en œuvre du programme « Académie des talents »

L'Académie des Talents est un programme visant à faire de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle et l'Apprentissage (ETFPA) un laboratoire de développement des talents des jeunes intégrant ce système de formation. Ce programme a pour but de revaloriser le dispositif de formation initiale de l'ETFPA afin de mieux soutenir la croissance économique du pays. Le programme vise deux objectifs majeurs à l'horizon 2030 : (i) un taux d'insertion professionnelle de

80% pour les diplômés de l'ETFPA et (ii) une part de l'ETFPA dans les effectifs totaux du secondaire de l'ordre de 20%.

Dans le but d'accélérer la mise en œuvre du programme « Académie des talents », les réformes et initiatives² suivantes seront mises en œuvre.

Au titre des **réformes**, le Gouvernement prévoit de :

- reformer les parcours de formation professionnelle par la prise de deux (02) projets de décrets :
 - un projet de décret relatif aux nouveaux parcours de formation professionnelle ;
 - un projet de décret instituant et organisant les passerelles entre les ordres d'enseignement.

Au titre des **initiatives**, il est prévu sur la période 2023-2025 de :

- construire et équiper 16 établissements de l'enseignement technique et formation professionnelle³ ;
- construire l'internat du Lycée Technique d'Abidjan ;
- réhabiliter et équiper 09 établissements de l'enseignement technique et de la formation professionnelle⁴ ;
- réaliser les travaux d'aménagement de la cité de formation professionnelle Alassane Ouattara de Yopougon ;
- doter les établissements de l'ETFPA de matériels didactiques et rénover 10 programmes de formation en lien avec les branches professionnelles pour permettre l'ouverture de nouvelles filières BT.
- assurer le fonctionnement des réfectoires et internats dans les établissements au profit de **13 200** apprenants.

2. Accélérer la mise en œuvre des dispositifs du programme « Ecole de la Deuxième Chance - E2C »

L'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) est un programme développé pour résorber, par le biais de la formation professionnelle, la problématique du nombre important de jeunes en quête d'insertion professionnelle durable. Il s'agit, de l'ensemble des dispositifs sectoriels de formations de courte durée mis en œuvre par Gouvernement (apprentissage et chantier école, formation de reconversion et de requalification, service civique d'action pour le développement, etc.) qui donne prioritairement aux bénéficiaires l'opportunité d'acquérir des compétences professionnelles et d'être accompagnés dans un projet d'insertion.

² Les initiatives font référence aux projets d'investissements ou activités opérationnelles qui seront mises en œuvre dans le cadre du PJ-GOUV 2023-2025.

³ Les 16 établissements à construire sont : lycée professionnel sectoriel de Botro, lycée technique et professionnel de Daloa, centre de développement et de gestion des curricula de Cocody, centre de formation aux métiers des énergies renouvelables, lycée professionnel de Boundiali, lycée professionnel d'Aboisso et les centres de formation professionnelle dans les localités d'Abobo-Ebimpé, Dabakala, Diabo, Gbéléban, Kong, Korhogo, Yamoussoukro, Dimbokro, Dabou et Agboville.

⁴ Les 09 établissements à réhabiliter sont : Ecole de Boulangerie et de Patisserie de Yamoussoukro, CFP d'Alépé, Lycée Technique de Bouaké, CET d'Adzopé, Lycées Techniques d'Abidjan et de Yopougon, LPC Yopougon, LP Jacqueville et CBCG Abidjan.

Dans le but d'accélérer la mise en œuvre des dispositifs du programme E2C sur la période 2023-2025, les **initiatives** suivantes sont prévues :

- organiser des Formations de Reconversion et de Requalification (FRR) au profit de **99 855** jeunes dont **29 850** jeunes⁵ au titre de l'année 2023 ;
- mettre en apprentissage et chantiers écoles **50 039** jeunes dont **8 208** jeunes⁶ au titre de l'année 2023 ;
- construire et équiper 19 structures d'apprentissage (centres de formation d'apprentis, ateliers, champs-école, garages-écoles, unités mobiles de formation) ;
- faciliter l'accès des jeunes aux offres de formation technique et professionnelle en 2023 dans le cadre du déploiement de l'apprentissage et de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :
 - formation et équipement en kits d'installation de **4 000** apprentis ;
 - certification de **1 500** travailleurs grâce au processus de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
 - renforcement des capacités de **500** maîtres d'apprentissage.
- faciliter l'accès aux formations techniques et professionnelles dans le cadre de la formation qualifiante à visée d'insertion rapide au profit de **8 000** jeunes. En 2023, **3 000** jeunes seront formés dont **500** dans les métiers de la grande distribution⁷ ;
- former **1 950** jeunes dans six (06) spécialités agricoles à l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA) dont **650** jeunes qui seront formés en 2023 ;
- développer des formations agricoles avec l'accompagnement de l'ANADER au profit de **500** Agents de Santé Communautaire (ASC) en 2023 ;
- Mettre en place un Programme national pour le développement de compétences des jeunes dans le domaine du digital axé notamment sur :
 - le renforcement des capacités de **4 978** femmes et jeunes filles sur la période 2023-2025 dans les domaines des TIC, alphabétisation, gestion managériale, compétences de vie, leadership, etc. Au titre de l'année 2023, 1 260 femmes et jeunes filles seront formées ;
 - la formation de **2 050** jeunes dans les métiers du numérique et du marketing digital dont 1 050 jeunes en 2023 ;
 - la création d'un réseau d'écoles de reconversion au numérique ;
 - la création de centres de formation permanents aux métiers du numérique dans 5 régions du pays au profit de **27 000** bénéficiaires ;
 - la formation de **350** alphabétiseurs numériques au profit de **50 000** bénéficiaires en 2023.
- mettre en œuvre le programme de formation/insertion au profit de **25 000** jeunes à l'horizon 2025 en partenariat avec le secteur privé ;

⁵ Outre l'Etat de Côte d'Ivoire, la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers respectivement le PEJEDEC 3 et le PA-PSGOUV contribueront à la mise en œuvre de cette initiative.

⁶ Outre l'Etat de Côte d'Ivoire, la Banque Mondiale (BM) et l'Agence Française de Développement (BAD) à travers respectivement le PEJEDEC 3 et le C2D 3 contribueront à la mise en œuvre de cette initiative.

⁷ Projet cofinancé par le MPJIFPSC (Agence Emploi Jeunes) et le METFPA (FDFP)

- former 750 guides touristiques dans les 5 villes de la CAN (150 guides/localité) en 2023.

3. Accélérer la mise en œuvre des plans stratégiques sectoriels de formation initiale

Le PND a identifié des grappes visant à faire émerger l'économie ivoirienne. Il est important de permettre aux jeunes de contribuer pleinement à l'essor de ces grappes grâce à des formations adaptées aux métiers locomotives de la Côte d'Ivoire. Afin d'aider les jeunes à se préparer à entrer sur le marché du travail et de préparer ce marché à les accueillir, des réformes et initiatives sont prévus.

Au titre des **réformes**, le Gouvernement prévoit de réaliser la réforme du Brevet de Technicien Supérieur en considérant la nécessité de supprimer les filières non porteuses et la révision des curricula.

Au titre des **initiatives**, il s'agira pour le Gouvernement de :

- construire et rendre fonctionnel l'Université de Bondoukou en 2023 qui formera aux métiers d'architecture, d'urbanisme et de la médecine ;
- accompagner la formation de **50** jeunes en alternance dans le cadre du « Projet Master en Management » piloté par l'ENSEA et l'Institut Professionnel de Management d'Abidjan (IPM Abidjan) ;
- prendre en charge de **389 011** boursiers du secteur éducation-formation sur la période 2023-2025. Au titre de l'année 2023, **110 833** jeunes bénéficieront des bourses d'études et secours financiers ;
- développer les partenariats interuniversitaires entre deux universités publiques et des universités étrangères en 2023 ;
- créer un programme spécifique pour la formation des ingénieurs, notamment en encourageant les études en Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques (STEMS), avec octroi de bourses d'études à des étudiants dans ces domaines ;
- instituer de nouveaux programmes de formation portant sur les nouveaux métiers des arts et de la culture (cinéma, audiovisuels, musique, art de la scène, maquillage artistique, ...).

II. Action 2 : Accélération de l'insertion professionnelle des jeunes

Il existe des occasions d'emplois dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire. Il est important que les jeunes en soient informés afin de pouvoir les saisir. Ainsi, afin de développer les possibilités d'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes, le PJGOUV 2023-2025 prévoit diverses réformes et initiatives.

1. Favoriser l'accès des jeunes aux opportunités offertes dans toutes les régions du pays

Le PJ-GOUV 2023-2025 propose comme **réformes** de :

- définir des sanctions pour le non-respect de l'obligation de déclaration des postes vacants, des embauches et licenciements à l'Agence Emploi Jeunes (révision de l'article 11.1 du Code du travail) ;
- réviser la législation du travail pour une meilleure protection de l'emploi national et un traitement plus équitable des jeunes en milieu de travail ;
- réaliser l'étude de faisabilité du projet « Invest Emploi » en vue de la mise en place d'un dispositif national de suivi de l'impact des investissements publics et privés sur l'emploi.

En ce qui concerne les **initiatives** sur la période 2023-2025, il s'agira de :

- mobiliser **7 049** emplois directs et plus de **12 872** emplois indirects dans les domaines du transport routier, ferroviaire, maritime, lagunaire et aérien en 2023 ;
- favoriser l'insertion de **31 780** jeunes par la modernisation des filières agricoles grâce notamment à la mise en œuvre des projets suivants :
 - projet de renforcement de la sécurité alimentaire du PA-PSGOUV qui permettra de créer **600** emplois en 2023 ;
 - projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîcher en Côte d'Ivoire (PRO2M) qui permettra de créer **7 500** emplois en 2023 ;
 - projet Soja pour la création de **380** emplois en 2023 ;
 - projet de production intensive de maïs à grain jaune dans le Département de Dikodougou pour la création de **11 000** emplois en 2023 ;
 - projet de promotion de la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde qui permettra la création de **12 000** emplois en 2023 ;
 - projet de Pôle Agro-Industriel du Bélier (2PAI Bélier) qui permettra de créer **150** emplois en 2023 ;
 - fonds à coûts partagés dans le cadre du Projet de Développement des Chaines de Valeurs Vivrières qui permettra de créer **150** emplois en faveur des jeunes en 2023 ;
- renforcer la participation des jeunes à l'élargissement de l'offre de mobilité urbaine à travers :
 - le financement du permis de conduire de **48 256** jeunes dont **8 000** jeunes bénéficiaires en 2023 ;
 - la mise en œuvre le projet d'acquisition de **500** taxis⁸ avec création de **1 000** emplois pour les jeunes ;
- rapprocher les structures de l'Agence Emploi Jeunes des populations jeunes et des étudiants de l'Enseignement Supérieur et des apprenants de l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle à travers l'ouverture respective de 14 nouvelles antennes régionales dans les Chefs-lieux de régions et 60 guichets emplois dans les établissements de formation professionnelle, les grandes écoles et universités publiques ;
- mettre en stage de qualification **113 402** jeunes dont **27 656** jeunes à mettre en stage au titre de l'année 2023 ;
- mettre en stage-école **146 183** jeunes dont **34 436** jeunes⁹ à mettre en stage en 2023 ;
- insérer **49 124** jeunes dans le cadre du programme de Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO). En 2023, **9 001¹⁰** jeunes seront insérés ;
- insérer **12 000** jeunes dans cadre de la réalisation des projets de renforcement du réseau routier sur l'ensemble du territoire national dont **4 000** emplois directs en 2023 ;
- Apporter un appui financier d'un montant de **2 000 000 000 FCFA** aux acteurs du secteur de la boulangerie-pâtisserie ;

⁸ Projet cofinancé par les ministères de la promotion de la jeunesse, de l'insertion professionnelle et du service civique et des transports.

⁹ 33 436 stages écoles pour le compte du Ministère en charge de l'Insertion et 1 000 pour le compte du Ministère en charge de l'Entretien Routier dans le secteur des Bâtiments et des Travaux Publics.

¹⁰ 8 001 bénéficiaires des THIMO pour le compte du Ministère en charge de l'Insertion et 1 000 pour le compte du Ministère en charge de l'Entretien Routier dans le secteur des Bâtiments et des Travaux Publics.

- renforcer le développement de la petite industrie manufacturière à travers la mise en œuvre d'un programme d'installation de **70** unités de transformation agricoles ;
- mobiliser **9 300** emplois directs à travers les Petites et Moyennes Entreprises (PME) attributaires des marchés de reprofilage des routes en terre dans le cadre du Programme d'Entretien Routier dont **3 100** emplois au titre de l'année 2023 ;
- former et insérer **25 000** jeunes revendeurs de pain dans les métiers de la boulangerie ;
- installer **18 000** jeunes dans 720 unités de transformation de produits agricoles ;
- former et insérer **5 000** jeunes dans les corps de métiers de l'hôtellerie ;
- installer **1 200** jeunes sur 10 plages aménagées¹¹ dans le cadre du projet Belles plages. Au titre de l'année 2023, **500** jeunes seront installés ;
- installer **5 000** jeunes dans des kiosques améliorées et multimodales (Kiosque Akwaba) dont **1 667** en 2023 ;
- recruter au niveau du secteur public, **52 238** nouveaux fonctionnaires, dont essentiellement des jeunes. Pour l'année 2023, ce sont **16 718** jeunes qui pourront bénéficier de ces opportunités d'emplois publics. Par ailleurs, 16 500 fonctionnaires de police seront recrutés et formés sur la période 2023-2025. Au titre de l'année 2023, le Gouvernement prévoit recruter et former **5 500** fonctionnaires de police ;
- former et insérer **16 880** jeunes dans les métiers du sport dont **5 000** en 2023 ;
- assurer l'insertion professionnelle de **1 305** jeunes dans le cadre de la réalisation des activités de l'Institut National de la Statistique (INS) en 2023 ;
- mettre en activité **2 000** jeunes par l'acquisition de 1 000 motos électriques ;
- mettre en œuvre le Projet de Promotion de l'Emploi de Ménage au profit de **3 000** personnes à travers des activités de formation, de placement (insertion) et d'encadrement.

2. Améliorer l'attractivité des métiers souffrant d'un déficit d'image (menuisier, plombier, maçon, carreleur, cuisinier, staffeur, agriculteur, éleveur, ...)

Au regard du faible engouement des jeunes pour certains métiers souffrant d'un déficit d'image, le PJ-GOUV 2023-2025 propose les **réformes** suivantes :

- prendre les décrets relatifs au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) et à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans le cadre de l'apprentissage des métiers souffrant d'un déficit d'image ;
- réduire de 50% les cotisations au Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) pour les jeunes bénéficiaires des dispositifs d'accompagnement à l'insertion dans les métiers souffrant d'un déficit d'image ;
- rendre obligatoire la mise à disposition des jeunes exerçant ces métiers les tenues et équipements de protection individuelle afin d'assurer leur sécurité, notamment sur les chantiers de BTP et de construction de logements, y compris lorsque le maître d'ouvrage est un particulier.

Au titre des **initiatives**, le Gouvernement prévoit de :

- développer et mettre en œuvre un programme pour la valorisation des nouveaux métiers et des métiers délaissés (menuiserie, plomberie, maçonnerie, carrelage, staffeur...) ;

¹¹ Les localités concernées sont : Jacqueville, Dabou, Grand-Lahou, Yocobouet, Lozoua, Fresco, Monogaga, Grand Béréby, Sassandra, et Azuréti.

- réaliser une cartographie complète des métiers souffrant d'un déficit d'image afin de les rendre plus attractifs et étudier les besoins en termes de main-d'œuvre dans ces métiers ;
- organiser des concours des meilleurs artisans, pour valoriser le savoir-faire dans ces métiers et leur apporter une visibilité plus accrue.

3. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans les secteurs porteurs de l'économie ivoirienne

Au titre des **initiatives**, il est prévu de :

- réaliser la cartographie détaillée des métiers dans les secteurs porteurs avec une estimation des besoins en main d'œuvre ;
- élaborer des plans sectoriels de formation et d'insertion professionnelle.

4. Déterminer un mécanisme de rémunération des acteurs des industries culturelles et créatives

Pour déterminer un mécanisme de rémunération des acteurs des industries culturelles et créatives, le « Programme jeunesse 2023 » prévoit une **réforme**, à savoir fixer un montant de cachet minimum pour les artistes.

III. Action 3 : Promotion et développement de l'entrepreneuriat jeunes

1. Promouvoir la culture entrepreneuriale chez les jeunes

Le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes est un outil clé pour à la fois catalyser la croissance de cette ressource précieuse qu'est la jeunesse et lui permettre d'atteindre son plein potentiel de soutien au développement socio-économique du pays. Permettre aux jeunes de se lancer dans l'entrepreneuriat permet de répondre à leur volonté d'accroître leur participation et leur influence dans la société en tant qu'acteurs impliqués. Le développement de l'entrepreneuriat des jeunes est en ce sens un pilier clé du PND 2021-2025.

Afin de promouvoir la culture entrepreneuriale chez les jeunes, les reformes et initiatives suivantes sont proposées :

Au titre des **réformes**, la promotion de la culture entrepreneuriale se fera notamment par la prise d'un arrêté interministériel portant création du Statut National de l'Étudiant-Entrepreneur (SNEE). Celui-ci sera accompagné par l'installation des pôles de pré-incubation entrepreneuriale au sein des institutions d'enseignement supérieur.

Au titre des **initiatives** à entreprendre par le Gouvernement sur la période 2023-2025, il est prévu de :

- instaurer un socle commun de compétences (anglais-informatique-entrepreneuriat) aux étudiants des universités publiques en 2023 ;
- mettre en place un « Programme National d'accélération des Start-Ups et PME Numériques ». En lien avec le Start-up Act, ce programme d'accélération soutiendra les jeunes entrepreneurs dans le numérique en leur offrant des formations et un accompagnement vers le financement de démarrage afin de générer des solutions innovantes en réponse aux défis de la société. Ce programme favorisera l'accès au marché des start-up numériques pour leur permettre d'acquérir l'expérience requise pour être compétitives au niveau national, régional et international ;
- mettre en œuvre le projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale en faveur de **500** jeunes entrepreneurs en 2023 ;

- initier des concours de sélection des projets de jeunes entrepreneurs (business plan) entre les établissements de l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- vulgariser les facilités juridiques et les avantages fiscaux relatifs au statut de l'entrepreneur ;
- renforcer les mécanismes de protection des droits d'auteurs et des droits de propriété intellectuelle sur les idées-projets des jeunes entrepreneurs afin de favoriser et sécuriser l'entrepreneuriat des jeunes ;
- accompagner **5 000** entrepreneurs au sein du Guichet Unique de Développement des PME dont la montée en puissance devra être accélérée ;
- accompagner environ **100** entrepreneurs à haut potentiel dans le cadre du Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation (PEPITE) ;
- concevoir et déployer un « programme mentorat jeunes entrepreneurs » à l'attention de **10 000** jeunes entrepreneurs en mobilisant 2 000 professionnels seniors dans le secteur privé (y compris les entreprises étrangères) et le secteur public pour former chacun 2 à 3 jeunes entrepreneurs ;
- améliorer les capacités des femmes entrepreneures à diriger et développer des entreprises prospères en tirant partie des compétences numériques dans le cadre du programme Digifemme ;
- former **16 500** jeunes filles des Espaces Sûrs communautaires en technique et en entreprenariat aux métiers innovants et durables. Au titre de l'année 2023, **3 000** jeunes filles seront formées.

2. Renforcer le financement de l'entreprenariat des jeunes

Pour renforcer le financement de l'entreprenariat des jeunes, le Gouvernement envisage la mise en œuvre des réformes et initiatives suivantes :

Au titre des **réformes**, le Gouvernement prévoit de réservé au moins 20 % des offres de marchés publics aux entreprises portées par des jeunes nationaux.

Au titre des **initiatives** sur la période 2023-2025, il s'agira de :

- mettre en place un **Programme pour l'Entreprenariat Rapide des Jeunes** basé sur le financement de :
 - **264 517** bénéficiaires d'Activités Génératrices de Revenus (AGR). Au titre de l'année 2023, 38 672 bénéficiaires¹² d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) seront financés ;
 - **80 874** bénéficiaires des Micro et Petites Entreprises (MPE). En 2023, **16 128** bénéficiaires¹³ des Micro et Petites Entreprises seront financés ;
- assurer le financement de **22 900** bénéficiaires de Moyennes Entreprises et Projets Structurants. Au titre de l'année 2023, **11 630** bénéficiaires des Moyennes Entreprises et Projets Structurants seront financés ;

¹² 25 074 bénéficiaires d'AGR pour le compte du Ministère en charge de la Jeunesse, 5 000 filles dans le cadre des Espaces sûrs et des mentors féminins (Ministère en charge de la Solidarité), 1 000 femmes dans le cadre des projets d'entreprenariat des femmes (Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant), 5 598 bénéficiaires d'AGR (Ministère en charge de la Réconciliation Nationale) et 2 000 personnes vulnérables pour le compte du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale) en 2023 ;

¹³ 14 628 bénéficiaires de MPE pour le compte du Ministère en charge de la Jeunesse et 1 500 personnes vulnérables bénéficiaires des MPE (Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale) ;

- assurer le financement de **93 100** bénéficiaires d'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC). En 2023, **25 100** bénéficiaires¹⁴ d'AVEC seront financés ;
- mettre en incubation **1 350** jeunes dans le cadre du projet d'Emploi Jeunes en Agribusiness dénommé « Enable Youth Côte d'Ivoire » en 2023 ;
- installer **1 745** jeunes à travers la réalisation des projets dans les domaines des ressources animales et halieutiques¹⁵ dont **385** au titre de l'année 2023 ;
- créer des fermes agropastorales dans les universités et grandes écoles publiques en 2023 ;
- mettre en œuvre le Programme Usine des Femmes de Côte d'Ivoire (USIFEM) au profit de **18 755** bénéficiaires. Au titre de l'année 2023, **3 755** femmes bénéficieront de ce programme ;
- accélérer l'opérationnalisation du Guichet Unique de développement des PME (GUDE-PME) afin d'assurer le continuum accompagnement financement de ces entreprises ;
- accélérer l'initiative « **Startup Boost Capital** » dédiée au financement et à l'accompagnement des start-ups.

3. Diversification de l'économie et renforcement du tissu industriel

Pour la diversification de l'économie et le renforcement du tissu industriel, le gouvernement prévoit diverses **initiatives** à savoir :

- accompagner **2 000** Très Petites Entreprises exerçant dans divers domaines d'activités, à travers le projet Clonix ;
- installer 14 micro-industries dans 14 chefs-lieux de districts au profit de **140** jeunes en 2023;
- veiller au respect des engagements des porteurs d'investissements agréés, notamment en matière de création d'emplois.

4. Faciliter l'accès et l'exercice des activités dans les secteurs du bois et du charbon, de la distribution du poisson, de l'industrie créative et culturelle, du transport, du commerce et de l'industrie touristique

Afin de faciliter l'accès et l'exercice des activités par les jeunes dans certains secteurs de l'économie du pays, le Gouvernement prévoit comme **réformes** de :

- lancer une étude pour réaliser la cartographie des monopoles et oligopoles potentiels dans l'économie ivoirienne et mesurer leur impact sur l'emploi des jeunes ;
- procéder au démantèlement, conformément aux textes en vigueur, des oligopoles ou cartels dans l'économie ivoirienne afin d'accroître d'emplois pour les jeunes ;
- instaurer une clause d'« associé national » applicable aux demandeurs non nationaux d'agrément et de permis d'exploitation dans les secteurs jugés stratégiques pour l'économie ivoirienne ;
- assouplir les conditions d'obtention des agréments et permis d'exploitation pour les jeunes ivoiriens par la révision de la législation et de la réglementation en vigueur ;

¹⁴ 16 100 bénéficiaires d'AVEC pour le compte du Ministère en charge de l'Insertion Professionnelle et 9 000 filles vulnérables pour le compte du Ministère en charge de la Solidarité.

¹⁵ Les projets concernés sont : le projet de développement de la filière porcine (PRO-PORC), le projet de développement des techniques de valorisation des produits halieutiques, le projet de développement et de promotion la production laitière, le projet d'amélioration de l'alimentation du Bétail (Pro-Aliment), le projet national intégré de développement des productions animales, le projet d'appui aux élevages en développement et le projet de renforcement de la filière avicole (Pro-avicole).

- généraliser l'obligation pour les investisseurs non-nationaux d'ouvrir leur capital à des entreprises et investisseurs nationaux par la modification de l'article 21 du Code des investissements.

5. Accélérer la mise en œuvre de la stratégie de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

Pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, des **initiatives** sont prévues par le Gouvernement :

- accorder des subventions conditionnelles à **13 600** jeunes acteurs du secteur informel pour développer des Activités Génératrices de Revenus (AGR) en 2023 ;
- former et accompagner vers la formalisation **2 000** Unités de Production Informelles (UPI) en partenariat avec Côte d'Ivoire PME ;
- mettre en œuvre la Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Économie Formelle (SNIT-EF) dans sa phase 2023-2025 par l'accompagnement de **9 000** promoteurs vers la formalisation de leurs Unités de Production Informelles. Au titre de l'année 2023, **500** personnes bénéficieront de ce dispositif.

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES ACTIONS ET COUTS (EN FCFA) DE L'AXE 1

Actions	Montant 2023 (en FCFA)	Montant 2024-2025 (en FCFA)	Montant 2023-2025 (en FCFA)
Axe 1 : Accélération de la formation, de l'insertion professionnelle et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes			
Action 1 : Accélération du déploiement des dispositifs de formation orientés vers l'emploi des jeunes	99 692 366 693	201 492 271 787	301 184 638 480
Action 2 : Accélération de l'insertion professionnelle des jeunes	133 610 604 758	167 716 998 285	301 327 603 043
Action 3 : Promotion et développement de l'entrepreneuriat jeunes	54 310 613 848	174 756 563 318	229 067 177 166
Total Axe 1	287 613 585 299	543 965 833 390	831 579 418 689

AXE 2 : RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET DE L'ETHIQUE SOCIALE DE LA JEUNESSE

L'engagement des jeunes au service de l'intérêt général représente une richesse qui joue un rôle fondamental dans la société qu'il importe de réaffirmer et de soutenir. Cet engagement constitue, également, un vecteur de citoyenneté fort favorisant le vivre-ensemble, la solidarité, l'acquisition du savoir-être et de nombreuses compétences, qui sont de mieux en mieux reconnues et valorisées. Outre l'engagement bénévole, l'engagement des jeunes dans le cadre d'activités volontaires est également à développer à travers la mission de service civique.

Le service civique a pour ambition d'offrir à tous les jeunes l'opportunité de s'engager au service de l'intérêt général tout en contribuant à renforcer leur responsabilité et leur autonomie dans la société

Ce deuxième axe se décline en trois (3) principales actions :

- **Action 1** : Promotion de la participation citoyenne des jeunes à la vie de la société
- **Action 2** : Accompagnement au changement de mentalité des jeunes
- **Action 3** : Renforcement du rôle des médias dans la promotion de valeurs communes

La mise en œuvre de cet axe sur la période 2023-2025 est évaluée à **51 201 900 000 FCFA**. Au titre de l'année 2023, ce sont **9 420 300 000 FCFA** qui seront investis dont **3 000 000 000** destinés aux constructions et équipements d'infrastructures de service civique.

I. Action 1 : Promotion de la participation citoyenne des jeunes à la vie de la société

Il est indispensable d'apprendre à chaque jeune la vie en communauté, d'accompagner son insertion sociale, de développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

La participation politique et l'engagement civique des jeunes sont des facteurs importants dans leur développement. Il est ainsi important que les jeunes apprennent leurs droits et obligations, ainsi que leurs responsabilités en tant que citoyens. Cela peut se faire à travers une pluralité d'activités susceptibles de servir de fondements de leur transition à l'âge adulte.

1. Accélérer le déploiement des centres de service civique et développer l'engagement citoyen des jeunes

Pour accélérer le déploiement des centres de service civique et développer l'engagement citoyen des jeunes, le gouvernement prévoit des réformes, des projets et des activités opérationnelles.

Au titre des **réformes** le PJGOUV 2023-2025 prévoit l'ouverture d'un « Compte Solidarité Jeunesse » dédié à recevoir des dons, legs, etc. pour le financement du Service civique et l'insertion professionnelle des jeunes ;

Au titre des **initiatives** sur la période 2023-2025, le Gouvernement prévoit de :

- ouvrir le nouveau centre de service civique de Bouaké et rendre fonctionnel le centre de service civique de Daloa dès 2023 ;
- construire et rendre fonctionnel 12 centres de service civique. En 2023, 02 centres seront construits et fonctionnels à savoir les centres de service civique d'Adzopé et Korhogo¹⁶;

¹⁶ Au total 14 Centres de Service Civique seront construits sur le territoire national à raison d'un centre par District Autonome d'ici à 2025.

- former **17 000** jeunes vulnérables ou en voie de marginalisation dans les Centres de Service Civique (CSC). En 2023, **2 000** jeunes vulnérables ou en voie de marginalisation seront formés dans les Centres de Service Civique (CSC)¹⁷ ;
- mettre en place un programme de formation gratuit sanctionné par la délivrance d'un certificat à l'engagement citoyen ;
- créer des plateformes d'échanges entre l'administration locale et les leaders communautaires sur les droits des citoyens et le civisme électoral ;
- former **6 000** adolescents et jeunes sur les life skills (CVC), l'engagement civique et la cohésion sociale ;
- former **3 050** jeunes leaders communautaires et de partis politiques en leadership ;
- former **25 000** jeunes aux valeurs civiques et citoyennes dans le cadre du Service National des Jeunes (SNJ).

2. Accroître les initiatives d'engagement volontaire et bénévole des jeunes

Les initiatives de bénévolat et de volontariat ouvrent aux jeunes des perspectives stimulantes et formatrices tout en améliorant l'image et la place des jeunes dans la collectivité.

A cet effet, il s'agira de **(i)** multiplier les occasions d'engagement bénévole et volontaire et **(ii)** favoriser la reconnaissance de l'engagement bénévole et volontaire des jeunes, en accordant par exemple, à situation égale, un avantage au jeune engagé bénévole ou volontaire par rapport à celui qui ne l'est pas.

A cet effet, le Gouvernement prévoit les réformes et initiatives suivantes :

Au titre **des réformes**, le Gouvernement prévoit la prise d'un décret relatif au Volontariat en vue de capitaliser les compétences acquises et la durée des missions de volontariat comme des acquis d'expériences professionnelles.

Au titre des **initiatives** sur la période 2023-2025, le Gouvernement prévoit :

- mettre en mission **30** volontaires dans le cadre du projet de volontariat de réciprocité entre la Côte d'Ivoire et la France en 2023 ;
- former et mettre en mission **30 000** jeunes volontaires et bénévoles dans le cadre des Programmes de Volontariat et de Bénévolat ;
- recruter et former **10 000** volontaires et bénévoles en collaboration avec le COCAN dans le cadre des préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations 2023.

II. Action 2 : Accompagnement du développement personnel des jeunes

Avoir une jeunesse engagée en faveur de la communauté et de la société demande un accompagnement sur le chemin de la construction de leur autonomie en veillant à éveiller et stimuler leur estime de soi.

Il est important d'offrir des opportunités d'accompagnement rapproché aux jeunes afin d'impacter durablement leur mentalité et leur comportement au regard des enjeux actuels.

1. Encourager l'évolution des mentalités et promouvoir les valeurs citoyennes chez les jeunes

Des réformes et initiatives sont prévues à cet effet.

¹⁷ Les contributions sont attendues de l'Etat et l'AFD à travers le C2D 3 par la mise en œuvre de cette initiative.

Au titre des **réformes** le Gouvernement prévoit de faire adopter la loi d'orientation sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse et les textes subséquents en 2023.

Au titre des **initiatives** sur la période 2023-2025, le gouvernement prévoit de :

- renforcer les capacités techniques et opérationnelles chaque année de **3 353** jeunes et **415** organisations de jeunesse ;
- mettre à la disposition du Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) chaque année un budget de fonctionnement de **100 000 000 FCFA** ;
- déployer une plateforme digitale nationale de Fact-Checking pour lutter contre la prolifération des fake news sur les réseaux sociaux.
- développer et mettre en œuvre un programme destiné à accompagner le changement de mentalités chez les jeunes afin de leur permettre d'avoir une meilleure appréciation de l'échelle des valeurs dans la société à travers notamment le mentoring, le coaching ;
- faciliter l'obtention de la Carte Nationale d'Identité aux jeunes qui y ont droit.

2. Instituer « la semaine de la jeunesse » comme cadre de référence pour favoriser le dialogue structuré entre les générations

Le dialogue intergénérationnel et une solidarité accrue entre les personnes d'âges différents constituent des éléments incontournables pour répondre aux défis économiques, sociaux et politiques résultant des changements démographiques.

En tant que citoyens et citoyennes à part entière, les jeunes doivent avoir une voix dans leurs collectivités afin de participer à son développement. La semaine de la jeunesse sera donc l'occasion de favoriser un climat de confiance entre les jeunes et leurs ainés en leur donnant la parole afin de s'exprimer sur tous les sujets qui concernent leur avenir. Ils pourront ainsi contribuer à définir une société qui leur ressemble, dans laquelle ils se sentiront pleinement intégrés tout au long de leur vie. Dans ce cadre, il s'agira d'entreprendre sur la période 2023-2025 les **initiatives** ci-après :

- favoriser la représentation des jeunes dans les instances de prise de décision ;
- promouvoir chaque année 25 ambassadeurs de la Jeunesse;
- mettre en place un programme national des ambassadeurs digitaux dans 40 localités au profit de 95 000 bénéficiaires. En 2023, 20 000 bénéficiaires seront touchés par cette initiative ;
- promouvoir les jeunes ivoiriens qui impactent positivement leurs communautés à travers le concept « Nos Héros » ;
- organiser chaque année 25 rencontres dans le cadre des « Rendez-vous avec les Jeunes » au profit de **12 500** jeunes ;
- organiser dans chaque région, département et sous-préfecture des activités centrées sur l'information, la sensibilisation et le développement intégral des jeunes.

III. Action 3 : Renforcement du rôle des médias dans la promotion de valeurs communes et la valorisation des modèles de réussite et “success stories” auprès des jeunes

Les médias constituent une chance pour la jeunesse, en termes de développement de nouvelles connaissances, de socialisation, de diffusion culturelle, des vertus éducatives. Toutefois, elles peuvent, aussi, constituer des menaces potentielles : question de la diffusion de données personnelles, influence de la publicité, impact sur la santé, liens entre la violence des images et celle des jeunes. Pour renforcer le rôle des médias dans la promotion de valeurs communes plusieurs réformes et une initiative sont prévues.

Au titre des **initiatives**, il s'agira de renforcer les capacités des professionnels de médias pour la promotion des valeurs communes.

- réviser le cahier de charges des médias, notamment les chaînes de télévision ;
- adopter une charte de promotion des valeurs d'éthique, de civisme, d'excellence, de travail des médias ;
- inciter les médias à la création et à la diffusion des programmes de divertissements sains (émissions instructives) ;
- diversifier les productions d'information sur les initiatives du gouvernement en faveur des jeunes ;
- Donner davantage d'espaces d'expression aux jeunes dans les médias, à travers des « campagnes de promotion faites par les jeunes pour les jeunes ». Ces campagnes concerteront notamment les thématiques relatives au civisme et à la citoyenneté, au travail, au respect de l'autre, à l'estime de soi, à la justice, à l'éducation, à l'entrepreneuriat, etc.

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES ACTIONS ET COUTS (EN FCFA) DE L'AXE 2

Actions	Montant 2023 (en FCFA)	Montant 2024- 2025 (en FCFA)	Montant 2023- 2025 (en FCFA)
<i>Axe 2 : Renforcement de l'engagement citoyen et de l'éthique sociale de la jeunesse</i>			
Action 1 : Promotion de la participation citoyenne des jeunes à la vie de la société	5 100 000 000	38 811 000 000	43 911 000 000
Action 2 : Accompagnement du développement personnel des jeunes	3 320 300 000	2 970 600 000	6 290 900 000
Action 3 : Renforcement du rôle des médias dans la promotion de valeurs communes et des modèles de réussite et "success stories" auprès des jeunes	1 000 000 000	-	1 000 000 000
Total Axe 2	9 420 300 000	41 781 600 000	51 201 900 000

AXE 3 : AMELIORATION DES CONDITIONS D'EPANOUISSLEMENT ET DE BIEN-ETRE DES JEUNES

Il est impératif d'offrir aux jeunes les conditions nécessaires à leur épanouissement et à leur bien-être. Il s'agit de favoriser leur autonomie sociale et leur indépendance financière, en même temps que leur capacité à prendre, individuellement et collectivement, les décisions qui les concernent, et à être des acteurs de leur avenir et de celui de la société à laquelle ils appartiennent.

La prise en compte de la « **clause jeunesse** » dans nos politiques publiques est indispensable pour intégrer les attentes et les expériences des jeunes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes dans tous les domaines.

L'éducation demeure la meilleure façon pour un jeune de se doter des savoirs, des savoir-faire et du savoir-être qui lui permettront d'assurer son autonomie et de s'accomplir pleinement. Elle offre en effet les outils nécessaires pour acquérir les connaissances indispensables à l'entrée sur le marché de l'emploi, mais également, les moyens d'apprendre et de s'adapter tout au long de sa vie. En sus de la réforme et de l'approfondissement des connaissances et des méthodes pédagogiques que portent les conclusions des États Généraux de l'Éducation Nationale tant dans les cycles primaires que secondaires.

La persévérance scolaire des jeunes, et notamment, de ceux et celles à risque de décrochage, doit recevoir une attention particulière, en raison de ses répercussions pour l'avenir des personnes concernées. Pour cette raison, l'action du Gouvernement en faveur des jeunes en milieu scolaire doit prendre en compte les objectifs spécifiques suivants : (i) explorer les moyens d'encourager les jeunes à risque de décrochage à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification, (ii) susciter la mise en œuvre d'initiatives locales et régionales de soutien à la persévérance scolaire et à la réussite éducative et (iii) encourager les jeunes ayant décroché avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification à reprendre leurs études ou intégrer les dispositifs de formation professionnelle.

La reconnaissance de l'importance du rôle des parents et de la communauté dans la valorisation de l'éducation et l'accompagnement des jeunes en milieu scolaire doit être également renforcée.

Une des clés contre le décrochage scolaire est l'épanouissement dans les établissements scolaires et dans les activités parascolaires. Cet axe est donc majeur en complémentarité des précédents pour assurer le succès de la jeunesse dans tout son parcours d'autonomisation.

Ce troisième axe se décline en deux (2) principales actions :

- **Action 1** : Amélioration de l'environnement des établissements du secteur éducation-formation
- **Action 2** : Création d'un environnement favorable à l'épanouissement des jeunes hors du milieu scolaire

La mise en œuvre de cet axe sur la période 2023-2025 est évaluée à **235 334 142 030 FCFA**. Au titre de l'année 2023, ce sont **64 409 024 668 FCFA** qui seront investis dont **12 374 000 000** destinés aux constructions, réhabilitations et équipements d'infrastructures sportives, socio-éducatives et culturelles.

I. Action 1 : Amélioration de l'environnement des établissements du secteur éducation-formation

1. Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire

Pour renforcer la lutte contre le décrochage scolaire, des **initiatives** sur la période 2023-2025 sont prévues à savoir :

- mettre en place une plateforme « Ecole – Parents » pour le suivi du rendement scolaire, permettant un encadrement rapproché des élèves (transmission des notes d'évaluation aux parents, signalement en temps réel de toutes informations relatives au comportement de l'élève...) ;
- étendre les cérémonies d'honneur à l'emblème national à l'ensemble des établissements publics et privés ;
- organiser chaque année des visites d'entreprises au profit de **3 000** élèves de 14 à 19 ans ;
- redynamiser l'encadrement scolaire réalisé par le personnel éducatif (conseiller d'orientation, éducateurs, enseignants...) ;
- instaurer le développement personnel dans le parcours académique des élèves ;
- réinstaurer le programme sport-étude dans des établissements secondaires dotés d'internats ;
- doter les élèves filles les plus éloignées de vélos dans 10 collèges de proximité.

2. Promouvoir les activités parascolaires

Pour la promotion des activités parascolaires, le PJGOUV 2023-2025 propose comme **initiatives** de :

- inscrire dans le cahier des charges des nouveaux établissements scolaires à construire, y compris les collèges de proximité, la réalisation d'infrastructures sportives ;
- promouvoir chaque année, l'exercice des activités sportives au sein des établissements (compétitions interclasses et compétitions OISSU éclatées) ;
- renforcer les capacités de six (06) lycées¹⁸ pour une meilleure participation aux compétitions OISSU en 2023 ;
- promouvoir les jeux intellectuels au sein des établissements scolaires (jeu d'échecs, jeu de dame, scrabble, awalé, etc.) avec l'implication des communes ;
- promouvoir chaque année, l'exercice des activités culturelles au sein des établissements d'enseignement (théâtre, lecture, contes et légendes, musique, fanfare, etc.) et instituer des concours au niveau national, avec le soutien des communes et du secteur privé ;
- doter les établissements d'enseignement secondaires, publics et privés, de bibliothèques scolaires, de salles d'études, et de salles multimédias en partenariat avec le secteur privé ;
- organiser chaque année des compétitions sportives et WorldSkills Côte d'Ivoire, des olympiades de métiers au niveau national et des clubs de lecture et d'écriture au profit de 200 associations sportives et culturelles ;

¹⁸ Il s'agit de réhabiliter les infrastructures sportives du lycée scientifique de Yamoussoukro, des Lycées Modernes de Korhogo, Treichville, Aboisso, et Djibo Sounkalo de Bouaké.

- sensibiliser **175 000** jeunes filles/femmes aux carrières dans le domaine des STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) sur toute l'étendue du territoire. En 2023, **25 000** jeunes filles/femmes seront sensibilisées ;
- réaliser le projet « Ladies for Mathematics » visant à encourager **37 000** élèves filles issues de 356 lycées et collèges sur toute l'étendue du territoire à s'intéresser aux STIM.

3. Assainir l'environnement des établissements du secteur éducation formation

Pour assainir l'environnement des établissements du secteur éducation formation, des réformes et initiatives seront entreprises par le Gouvernement :

Au titre des **réformes**, l'assainissement de l'environnement du secteur éducation – formation se fera notamment par le renforcement des textes relatifs à l'exercice des activités commerciales autour des établissements d'enseignement.

Au titre des **initiatives** sur la période 2023-2025, il est prévu de :

- organiser dix (10) sessions de renforcement de compétences parentales au profit de **1 000** personnes en 2023 ;
- organiser chaque année, des campagnes de sensibilisation sur le civisme environnemental dans 100 établissements ;
- installer chaque année, des comités de veille et de lutte contre certains fléaux en milieu scolaire (la drogue, la tabac, l'alcool, etc.) ainsi que la tricherie et l'incivisme ;
- appliquer strictement la réglementation relative à l'interdiction de certaines activités commerciales autour des établissements d'enseignement ;
- procéder à la destruction des débits de boisson, bars et maquis situés à proximité des établissements d'enseignement.

II. Action 2 : Création d'un environnement favorable à l'épanouissement des jeunes hors du milieu scolaire

Les jeunes sont parfois enclins à des comportements dangereux dont les conséquences peuvent être très graves. L'adoption de comportements sains et sécuritaires tout au long de la vie passe donc par leur promotion auprès des jeunes.

L'un de ces comportements sains à promouvoir est celui d'un mode de vie sans tabac, alcool et drogue. Adopter des comportements sains permet d'assurer aux jeunes une participation plus forte aux activités économiques et sociales participant à la vie du pays.

Pour le bien-être des jeunes, il est indispensable de :

- sensibiliser les jeunes aux bénéfices de comportements sains et sécuritaires ;
- contribuer à la promotion d'un mode de vie sans tabac ;
- favoriser le développement des capacités des jeunes à faire des choix éclairés au regard des risques et périls auxquels ils s'exposent en matière de consommation d'alcool, de drogues et de boissons énergisantes ;
- soutenir la promotion de comportements sexuels sains et sécuritaires.

1. Préserver la jeunesse des comportements à risques

Afin de préserver la jeunesse des comportements à risques, le PJGOUV 2023-2025 prévoit comme initiatives de :

- renforcer chaque année les capacités de **3 500** adolescents et jeunes en Compétences de Vie Courante (CVC) ;

- sensibiliser chaque année, **6 000 000** jeunes et adolescents contre les fléaux sociaux et comportements à risque ;
- organiser dans 15 Centres d'Education Spécialisés (CES) 495 sessions hebdomadaires de causerie de groupe en milieu péri-urbain et rural en direction de **25 000** adolescents et jeunes en dehors des écoles (Espaces sûrs, Camps de vacances, groupement jeunesses rurales).

2. Faciliter l'accès des jeunes au service de santé

La santé est l'une des dimensions clés du parcours du jeune. Il est impératif d'améliorer l'accès au soin et la prévention pour tous les jeunes. C'est pourquoi, le Gouvernement prévoit comme **initiative** la prise en compte de ceux qui sont dans des situations de précarité au titre du Fonds des indigents de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

3. Améliorer le pouvoir d'achat des jeunes

L'augmentation des prix en Côte d'Ivoire est un problème qui affecte les consommateurs, en particulier les jeunes, qui ont souvent des revenus limités. Il apparaît donc important d'adopter des mesures ciblées pour soutenir les jeunes. C'est à juste titre que le PJGOUV 2023-2025 prévoit la mise œuvre du projet « **Carte Jeunes** ».

Ce projet cible sur la période 2023-2025, **500 000** jeunes et permettra aux bénéficiaires d'obtenir des réductions de prix auprès des partenaires du projet dont les grandes surfaces et d'autres commerces. Au titre de l'année 2023, **100 000** jeunes bénéficieront de cette carte.

Par ailleurs, il est prévu la création des espaces de coworking à Abidjan et dans cinq (5) régions du pays au profit de **35 000** bénéficiaires. Cette initiative permettra aux jeunes entrepreneurs d'accéder à des espaces de travail à moindre coût.

4. Promouvoir et favoriser la pratique d'activités socio-éducatives, sportives et culturelles par les jeunes

Pour promouvoir et favoriser la pratique d'activités socio-éducatives, sportives et culturelles par les jeunes, il ressort du PJGOUV 2023-2025 diverses réformes et initiatives :

Au titre des **réformes**, il s'agira de prendre le décret portant modalités d'ouvertures, d'organisation et de fonctionnement des Institutions Socio-Éducatives de Jeunesse.

Au titre des **initiatives** sur la période 2023-2025, il est prévu de :

- construire et équiper la « *Maison de la Jeunesse* » à Abidjan ;
- construire quatre (4) piscines olympiques et deux (2) complexes omnisports dans les communes d'Abobo, Attécoubé, Marcory et Yopougon ;
- construire cent quatre-vingt-treize (193) infrastructures sportives de proximité sur toute l'étendue du territoire national dans le cadre du programme PRECIS SPECIAL, en vue de rapprocher les populations des lieux de pratique sportive ;
- réhabiliter et équiper 268 Institutions socio-éducatives. Au titre de l'année 2023, six (06) institutions socio-éducatives seront réhabilitées et équipées dans les régions de La Mé, du Haut-Sassandra, du Gbéké et du Poro ;
- organiser chaque année, des Journées Socio-éducatives de la Jeunesse à l'endroit 5 000 jeunes et 500 leaders de communautés locales ;
- installer 10 maisons du numérique au sein des Agences régionales de référence de l'Agence Emploi Jeunes en 2023.

5. Lutter contre les inégalités à l'égard de la jeune fille et des personnes en situation de handicap

L'intégration dans le marché de l'emploi des jeunes plus vulnérables représente un moyen privilégié pour les sortir de la pauvreté et de l'exclusion. Elle permet, également, de répondre à certains besoins du marché du travail et de créer une société plus inclusive.

Au titre des **réformes**, le gouvernement entend créer le Fonds d'Insertion Socioprofessionnelle des Personnes en Situation de Handicap, à travers l'adoption des textes réglementaires, conformément aux dispositions du Code du Travail de 2015.

Au titre des **initiatives** en matière de lutte contre les inégalités à l'égard de la jeune fille et des personnes en situation de handicap, le PJGOUV 2023-2025 prévoit de :

- organiser une session de recrutement dérogatoire à la Fonction Publique des personnes en situation de handicap ;
- construire 15 Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEF) et réhabiliter 5 existantes. Au titre de l'année 2023, 5 IFEF seront construites et 02 réhabilitées ;
- sensibiliser les communautés sur les pratiques traditionnelles néfastes (PTN) et les voies de recours en cas de VBG à travers l'organisation de 1 050 campagnes de sensibilisation dans toutes les régions à l'endroit de **752 286**. Au titre de l'année 2023, **200 762** personnes seront sensibilisées sur ces thématiques ;
- faciliter la prise en charge de 20 jeunes filles étudiantes au Programme d'Excellence pour les Femmes en Afrique (PEFA) en 2023 ;
- former et insérer 500 jeunes filles en situation de vulnérabilité dans le cadre du Projet EllesRise en 2023 ;
- lutter contre la précarité menstruelle des jeunes filles en fournissant des protections hygiéniques à environ **200 000** d'entre elles.

TABLEAU 3 : SYNTHESE DES ACTIONS ET COUTS (EN FCFA) DE L'AXE 3

Actions	Montant 2023 (en FCFA)	Montant 2024-2025 (en FCFA)	Montant 2023-2025 (en FCFA)
Axe 3 : Amélioration des conditions d'épanouissement et de bien-être des jeunes			
Action 1 : Amélioration de l'environnement des établissements du secteur éducation-formation	1 494 871 737	2 458 000 000	3 952 871 737
Action 2 : Création d'un environnement favorable à l'épanouissement des jeunes hors du milieu scolaire	62 914 152 931	168 467 117 362	231 381 270 293
Total Axe 3	64 409 024 668	170 925 117 362	235 334 142 030

TABLEAU 4 : SYNTHESE DES ACTIONS ET COUTS (EN FCFA) DU PROGRAMME JEUNESSE DU GOUVERNEMENT (PJ-GOUV) 2023-2025

Actions	Montant 2023 (en FCFA)	Montant 2024-2025 (en FCFA)	Montant 2023-2025 (en FCFA)
Axe 1	287 613 585 299	543 965 833 390	831 579 418 689
Action 1 : Accélération du déploiement des dispositifs de formation orientés vers l'emploi des jeunes	99 692 366 693	201 492 271 787	301 184 638 480
Action 2 : Accélération de l'insertion professionnelle des jeunes	133 610 604 758	167 716 998 285	301 327 603 043
Action 3 : Promotion et développement de l'entrepreneuriat jeunes	54 310 613 848	174 756 563 318	229 067 177 166
Axe 2	9 420 300 000	41 781 600 000	51 201 900 000
Action 1 : Promotion de la participation citoyenne des jeunes à la vie de la société	5 100 000 000	38 811 000 000	43 911 000 000

Actions	Montant 2023 (en FCFA)	Montant 2024-2025 (en FCFA)	Montant 2023-2025 (en FCFA)
Action 2 : Accompagnement du développement personnel des jeunes	3 320 300 000	2 970 600 000	6 290 900 000
Action 3 : Renforcement du rôle des médias dans la promotion de valeurs communes et des modèles de réussite et "success stories" auprès des jeunes	1 000 000 000	-	1 000 000 000
Axe 3	64 409 024 668	170 925 117 362	235 334 142 030
Action 1 : Amélioration de l'environnement des établissements du secteur éducation-formation	1 494 871 737	2 458 000 000	3 952 871 737
Action 2 : Création d'un environnement favorable à l'épanouissement des jeunes hors du milieu scolaire	62 914 152 931	168 467 117 362	231 381 270 293
Total général	361 442 909 967	756 672 550 752	1 118 115 460 719